

Laïcité : les professeurs cherchent des réponses

A Orsay, une formation est organisée pour répondre aux questions des élèves, mais aussi des parents

REPORTAGE

S'agit-il d'entorses à la laïcité – ces « atteintes » en milieu scolaire dont le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, s'est engagé à fournir un état des lieux ? De provocations adolescentes ? De revendications identitaires de la part de jeunes qui se cherchent ? La cinquantaine d'enseignants débutants rassemblés, ce mardi matin de janvier, dans l'un des amphithéâtres du campus d'Orsay (université Paris-Sud) pour deux heures de formation à la laïcité, ne se posent pas ce type de questions.

« On les laisse au débat politico-médiatique », souffle Maxime, assis au cinquième rang. Face à des « attitudes » d'élèves qui les interrogent, dans les collèges et lycées de l'académie de Versailles où ces enseignants débutants exercent déjà à mi-temps – en tant que fonctionnaires stagiaires –, ils sont venus chercher des réponses, pas la polémique.

« Je ne sais pas quoi dire »

De ces « attitudes », ils parlent sans tabou. « Dans mon lycée du Val-d'Oise, qui accueille 80 % de filles, des élèves viennent avec un bandeau autour de la tête, raconte une enseignante. Je sais qu'un bandeau, ce n'est pas un voile, et elles aussi le savent... Mais je m'interroge : qu'est-ce qui est signe religieux, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Ne devraient-elles pas ôter leur bandeau à l'entrée ? » Deux rangs derrière elle, une professeure affectée dans un collège des Hauts-de-Seine prend la parole. « Moi, je m'interroge sur mes difficultés à rencontrer certains parents, notamment cinq mamans d'une cité voisine qui ne se déplacent pas sans présence masculine. Elles n'assistent pas aux réunions, et leurs enfants en jouent, raconte-t-elle. Est-ce que je peux m'appuyer sur la loi pour les persuader de venir ? »

Sur l'estrade, face à ces jeunes profs pour moitié de science de la vie et de la Terre (SVT), pour moitié

de physique-chimie, l'historien Jean-Louis Auduc a endossé, à la demande de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) de Versailles, le rôle du formateur le temps d'une matinée. Cet agrégé fait partie du Conseil des « sages », réuni lundi 22 janvier, tout juste installé par le ministre de l'éducation pour « préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux ». Une nomination pressentie : cet ex-membre du Haut Conseil à l'intégration, qui fut pendant vingt ans directeur d'études à l'UFR de Créteil, assume depuis plusieurs mois la vice-présidence de l'Association des réservistes de l'éducation nationale, créée dans le sillage des attentats de 2015.

Répondre aux questions du terrain, il y est habitué. « Dès lors qu'il y a un interdit, il ne faut pas s'étonner qu'un jeune puisse tenter de le

les pères, comporte un certain nombre de responsabilités tant que le jeune n'est pas majeur, répond-il à la professeure de collège. Il vous faut le rappeler à ces familles. Ce n'est pas une question de laïcité mais d'obligation parentale. »

Dans l'amphi, les deux heures de formation filent, au rythme des échanges sur le calendrier scolaire, les fêtes religieuses, les programmes, les courants de l'islam... « Une mère me demande pourquoi les cloches sonnent, et pas l'appel à la prière. Que lui répondre ? », interroge tel prof. « On me dit que les églises et les synagogues sont protégées, et pas les mosquées. Je ne sais pas quoi dire », confie tel autre.

Face à des questions qui se concentrent sur l'islam, l'historien appelle à multiplier, en classe, les passerelles entre les cultures : « En tant que professeurs de scien-

ces, vous êtes conscients de l'apport de la synergie des civilisations. S'il y avait eu davantage de contacts, il y aurait eu moins d'erreurs scientifiques... »

Dans l'auditoire, une interrogation résonne plus que les autres : « Pourquoi la loi de 2004 ne s'applique pas à l'université ? » Trois enseignants, pour qui la « spécificité des espaces » n'est pas claire, la formulent successivement. C'est pourtant un « point fondamental » de la loi de 1905, leur rappelle le formateur, cette distinction entre l'espace public partagé (la rue), l'espace privé (celui de l'intime), et l'espace d'intérêt général dont l'école fait partie, au même titre que les mairies ou les tribunaux. « Un des problèmes actuels, c'est que ces trois espaces ne font plus sens pour bon nombre de jeunes qui les mettent sur le même plan », observe M. Auduc. Font-ils toujours sens pour ces enseignants ? « On entend souvent parler de collègues démunis, mais je ne crois pas que ce soit le cas des jeunes généra-

tions, fait valoir Emmanuelle, professeure de SVT en lycée. Après, ce n'est pas parce qu'on a été formé qu'on ne redoute pas d'être confronté à des cas concrets. » Lesquels ? « En SVT, des points au programme sont délicats, comme la théorie de l'évolution », répond Romane, assise dans la même rangée. « Ou même la reproduction », la coupe Maxime, même discipline, même niveau. « Ce genre de remise en cause, ça existait déjà quand nous-mêmes étions au lycée, leur rétorque Lucille, assise avec eux. On en parlait en philo, en français en histoire-géo... »

Confusion entre les espaces

Qu'est-ce qui a changé, alors ? « Une pression sur l'espace scolaire – et sur la société en général – liée à la crainte du terrorisme et du fondamentalisme religieux, répond Martine Desaleux, formatrice à l'ESPÉ de Versailles quand elle n'enseigne pas, elle-même, la biologie en lycée. Je ne crois pas qu'il y ait une recrudescence des atteintes à la laïcité mais l'école est devenue plus attentive, comme si on était passé en mode alerte. On veut une réponse qui ne soit pas individuelle mais institutionnelle. » Changement, aussi, dans la conception qu'ont les jeunes de leur espace privé, faussée, dit-elle, par l'irruption des réseaux sociaux.

« Le vrai changement, c'est qu'aujourd'hui les enseignants n'hésitent pas à témoigner de leurs difficultés, à demander aide et accompagnement, quand, il y a dix ans encore, beaucoup se taisaient, par peur sans doute de l'instrumentalisation, avance M. Auduc. Comme n'importe quel jeune, les enseignants qui débutent peuvent, en matière de laïcité, être prisonniers des clichés. D'où l'importance de développer la formation. » Ce n'est pas son auditoire qui lui donnerait tort. ■

MATTEA BATTAGLIA

« L'école est devenue plus attentive, comme si on était passé en mode alerte »

MARTINE DESALEUX
professeure

contourner, dit-il. La loi de 2004 parle de signes religieux mais précise aussi que tout signe, si on lui confère un caractère religieux ou permanent, ne doit pas être porté en milieu scolaire, souligne-t-il à l'adresse de la première enseignante. Je vous invite à ouvrir le débat avec vos élèves, plutôt qu'à engager une épreuve de force. »

En direction des parents, aussi, il plaide la pédagogie. « Être parent d'élève, pour les mères comme pour